

Berufsverband der Schweizer Ophthalmochirurgie  
Association Professionnelle Suisse d'Ophthalmochirurgie  
Associazione Professionale Svizzera d'Ophthalmochirurgia

**Berufsverband der Schweizer Ophthalmochirurgie**  
**Association Professionnelle Suisse d'Ophthalmochirurgie**  
**Associazione Professionale Svizzera d'Ophthalmochirurgia**  
**Swiss Association for Eye Surgery**

\* \* \*

**BULLETIN D'INFORMATION DU 23 NOVEMBRE 2020**

**Chers membres de l'ASOC**  
**Chers amis de l'ophtalmochirurgie**

Avec ce bulletin d'information d'automne, nous souhaitons vous tenir informés les l'actualités de l'ophtalmochirurgie en Suisse:

**ACTUALITÉ DES FORFAITS OPHTALMOCHIRURGIE**

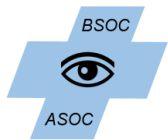
Les forfaits de la santésuisse/FMCH utilisé depuis 2018 pour la cataracte, le glaucome et les injections intravitréennes, ainsi que les forfaits de cas analogues de HSK/curafutura/SOG sont toujours en cours d'approbation près de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP).

Le conseil d'administration du BSOC a fourni des informations complètes sur le contenu des forfaits santésuisse/FMCH et sur le déroulement des négociations dans les bulletins d'information du 25 février 2020 et du 15 juin 2020. Si vous êtes intéressé et si nécessaire, vous pouvez également télécharger ces bulletins d'information sur le site web [www.bsoc.ch](http://www.bsoc.ch).

Parallèlement aux forfaits soumis à l'OFSP par santésuisse/FMCH, HSK/curafutura/SOG ont également soumis des forfaits ophtalmochirurgie pour approbation. Nous ne pouvons pas rendre compte en détail du contenu et de la méthodologie de taux forfaitaires HSK/curafutura/SOG car le BSOC n'est pas impliqué dans les négociations.

Malheureusement, il existe une différence de prix de CHF 107 entre le forfait cataracte de santésuisse/FMCH (CHF 2'007.-) et le forfait cataracte HSK/curafutura/SOG (CHF 1'900.-), ainsi qu'entre le forfait IVI santésuisse/FMCH (CHF 389.-) et le forfait IVI HSK/curafutura/SOG (CHF 349.-) une différence de prix de CHF 40.-. Reste à voir comment l'OFSP réagira à ces différences de prix.

Des clarifications sont actuellement en cours entre l'OFSP et santésuisse/FMCH sur les 67 honoraires forfaitaires soumis pour approbation en juin 2020 (y compris les cas forfaitaires de chirurgie oculaire). Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de donner une spécification de temps pour l'approbation définitive des taux forfaitaires, mais le conseil d'administration du BSOC fera rapport en temps utile aux membres du BSOC.



## REPRÉSENTATION DE L'OPHTALMOCHIRURGIE DANS LA FMCH

Comme chacun sait, SOG/SSO a quitté la FMCH le 30 juin 2020, ce que le BSOC continue de regretter extrêmement. Les intérêts des ophtalmochirurgiens dans la FMCH et en particulier dans les négociations sur les forfaits santésuisse/FMCH ne sont désormais plus représentés que par le BSOC. Ceci est fait très activement par le BSOC et est valorisé en conséquence par la santésuisse/FMCH.

Il est d'une importance capitale que la chirurgie ophtalmique reste représentée dans la FMCH, l'union des sociétés spécialisées chirurgicales et invasives, des groupes spécialisés et d'autres organisations médicales. Sans une telle représentation, les chirurgiens oculaires perdent leur visibilité, leurs alliés importants et leur voix dans le discours politique. Le forum FMCH permet également aux ophtalmochirurgiens de maintenir des relations amicales avec d'autres sociétés spécialisées, de discuter ensemble des défis à venir dans toutes les disciplines et de trouver des solutions constructives (par exemple, les anesthésistes).

Dans l'alliance conjointe de toutes les associations spécialisées de la FMCH, le BSOC voit également un moyen de faire respecter les préoccupations importantes des ophtalmochirurgiens, notamment en matière de tarifs et de critères de qualité.

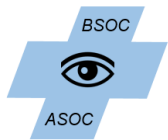
## COTISATION D'ADHESION AU BSOC 2021 ET À LA FMCH 2020/2021

Lors de l'Assemblée Générale (AG) du BSOC du 26 février 2020, la cotisation d'adhésion au BSOC de CHF 100 par membre actif a été approuvée. Au même temps, la cotisation pour l'adhésion à la FMCH de CHF 152 par membre actif du BSOC a été approuvée. A partir du 1er juillet 2020, les frais d'adhésion à la FMCH 2020/2021 ne seront plus réglés via la SOG/SSO, mais via le BSOC. Avec ce bulletin d'information, vous recevrez également la facture de votre cotisation d'adhésion au BSOC 2021 et à la FMCH 2020/2021. Nous vous demandons de bien vouloir payer votre cotisation de CHF 225 dans les prochains 20 jours afin que la cotisation FMCH puisse être payée à temps.

## PARTICIPATION AU TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BSOC

En raison de la démission de Dr. med. Edi Haefliger, en tant que président et membre du conseil d'administration du BSOC, le conseil d'administration du BSOC a dû organiser une solution à court terme à la question de personnel sans appel d'offres officiel. Ceci est désagréable et, comme déjà indiqué lors de l'AG, un pont provisoire jusqu'à l'AG 2021. Nous demandons donc à tous les membres du BSOC qui souhaitent participer au conseil d'administration du BSOC de contacter Prof. Dr. Michael Thiel ([michael.thiel@luks.ch](mailto:michael.thiel@luks.ch)).

C'est une préoccupation importante du conseil d'administration du BSOC de réunir autant de domaines et d'intérêts différents de l'ophtalmochirurgie que possible au sein du conseil. Dans le même temps, il est également important pour le conseil d'administration du BSOC que les membres expriment en permanence leurs préoccupations concernant le travail de l'association. Nous vous demandons donc de continuer à nous faire part de vos préoccupations via le secrétariat ([sekretariat@bsoc.ch](mailto:sekretariat@bsoc.ch)) à l'attention du conseil d'administration du BSOC.



Berufsverband der Schweizer Ophthalmochirurgie  
Association Professionnelle Suisse d'Ophthalmochirurgie  
Associazione Professionale Svizzera d'Ophthalmochirurgia

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU BSOC 2021**

Le congrès de la Swiss Academy of Ophthalmology Foundation à Lucerne en février 2021 ayant été annulé, l'Assemblée Générale du BSOC 2021 aura lieu à une date distincte, probablement au 2ème trimestre 2021. Il est important pour nous que cette AG puisse être réalisée en personne et non virtuellement. Le conseil d'administration informera les membres en temps utile avec une invitation appropriée à l'assemblée générale.

Nous vous souhaitons à tous une bonne santé et un agréable automne

Au nom du conseil

Prof. Dr. Dr. Michael Thiel  
*Président du conseil du BSOC*

Prof. Dr. Jörg Stürmer  
*Membre du conseil du BSOC*